

## F3SCT de la DCPA

### Déclaration de la CFTC

Monsieur le Maire,

Lors de la F3SCT de juin dernier, la **CFTC** a formulé deux demandes dans l'attente qu'elles soient traitées aujourd'hui :

- La première concerne la sécurité des agents, qui s'appuie sur leur formation et leurs habilitations.

En effet, lors d'échanges avec les représentants du BRH, la **CFTC** a constaté une méconnaissance profonde des habilitations et de leurs utilités dans la garantie de la sécurité des agents. Or nous remarquons qu'aucun point de ce type n'apparaît à l'ordre du jour de cette F3SCT.

- La seconde concerne le protocole télétravail.

Depuis 2021, la cartographie du télétravail n'a pas été revue. À l'époque, la DCPA nous avait présenté un document partiel, inabouti et truffé d'erreurs, avec des règles mal comprises aussi bien par les chefs de service et de bureau, que par les agents. Depuis, le télétravail à la DCPA a évolué : des services sont apparus, d'autres ont disparu, le télétravail est devenu envisageable pour certains agents, caduc pour d'autres. Bref la cartographie actuelle n'est plus d'actualité et une mise à jour est nécessaire. Or la **CFTC** remarque que ce point n'apparaît pas non plus dans l'ordre du jour de cette F3SCT.

La **CFTC** est toujours force de proposition, et se bat dans l'intérêt général. Mais si aucune de nos propositions n'est reprise, nous pouvons nous demander pourquoi nous continuons de siéger dans une instance où l'administration reste sourde aux contributions des organisations syndicales.

Aussi, la **CFTC** souhaiterait, Monsieur le Maire, que vous preniez position sur ces deux points évoqués précédemment, et nous indiquiez quand ceux-ci seront traités lors d'une F3SCT spécifique.

La **CFTC** vous remercie de votre attention.

## La CFTC aux côtés de tous les agents